



Original: français

No.: ICC-01/12-01/18

Date : 24 avril 2020

LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE X

Devant : Mme la Juge unique Kimberly Prost

SITUATION EN REPUBLIQUE DU MALI

AFFAIRE

***LE PROCUREUR c. AL HASSAN AG ABDOUL AZIZ AG MOHAMED
AG MAHMOUD***

Public

Avec Annexe A confidentielle

**Communication du Bureau du Procureur
concernant la re-divulgence de métadonnées d'éléments de preuve**

–

Paquet pré-procès Metadata Update 11

Origine: Bureau du Procureur

Document à notifier en application de la norme 31 du *Règlement de la Cour* à :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda

M. James Stewart

Le conseil de la Défense

Me Melinda Taylor

Me Marie-Hélène Proulx

M. Thomas Hannis

Les représentants légaux des victimes

M. Seydou Doumbia

M. Mayombo Kassongo

M. Fidel Luvengika Nsita

**Les représentants légaux des
demandeurs**

Les victimes non représentées

Les demandeurs non représentés

**Le Bureau du conseil public pour les
la victimes**

**Le Bureau du conseil public pour
Défense**

Les représentants des Etats

L'Amicus Curiae

LE GREFFE

Le Greffier

M. Peter Lewis

La section d'appui à la Défense

L'unité d'aide aux victimes et aux témoins

La section de la détention

**La section de la participation des
victimes et des réparations**

Autres

Introduction

1. Le Bureau du Procureur procède par les présentes à la re-communication de 12 éléments de preuve en sa possession.

Observations

2. Le dimanche 12 avril 2020, le Bureau du Procureur a envoyé à la Défense le lien du *Paquet pré-procès Metadata Update 11* (ce paquet porte la date du 14 avril 2020 dans *eCourt*).
3. Il contient 12 documents concernant P-0627. Tous ces éléments de preuve sont listés et décrits dans le tableau joint en annexe A à la présente lettre.
4. Les champs "*Source Identity*" et "*Chain of Custody*" des métadonnées de ces documents ont été corrigés. La colonne *Commentaires* du tableau sus-mentionné contient la description des changements effectués.
5. Seules les métadonnées sont re-communicuées et non les documents eux-mêmes qui ne changent pas dans e-Court.
6. Cette communication se fait en conformité avec le protocole e-Court. Les informations concernées sont directement disponibles dans le système Records Manager.¹

¹ Voir également le document "20200414 Pre-Trial Metadata Update – Importing Instructions".

Confidentialité

7. Le Bureau du Procureur dépose l'Annexe A comme confidentielle dans la mesure où il s'agit notamment d'un processus *inter partes* entre le Bureau du Procureur et la Défense.



Fatou Bensouda, Procureur

Fait le 24 avril 2020

A La Haye (Pays-Bas)